

- 55°/ 23 - Ratification de la convention précisant les conditions dans lesquelles  
M. Jean-Laurent SINGHER, Architecte D.F.L.S. et M. G. ROYER, soumettent  
leur concours pour la construction de 2 classes techniques du type  
A la Montagne Sime km. "MERCURE"
- Approbation du marché d'un montant de 2.984.940. frs. C.F.A. passé avec  
la Cie FRANCAISE D'ENTREPRISES pour la construction des deux classes  
en cours.

A la demande du Maire, ce dossier est renvoyé pour examen de la  
Commission du Budget.